



Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2023

Etabli en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document destiné aux Conseils des Structures Membres, dresse le bilan de l'activité du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis au titre de l'année 2023,

SOMMAIRE

I : L'INSTITUTION

- 1) Historique page n° 5
- 2) Le ressort territorial page n° 5
- 3) La compétence page n° 6
- 4) Les instances :
 - 1.4.1) Le Bureau Syndical page n° 7
 - 1.4.2) Le Comité Syndical page n° 8
 - 1.4.3) Les moyens humains et financiers page n° 8

II : LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

- 1) L'activité du syndicat pour l'année 2023 page n° 14
- 2) Les décisions du Comité Syndical..... page n° 18
- 3) Le réseau du SITAC en chiffrespage n° 20

1^{ère} partie :

L'institution

1.1. L'historique

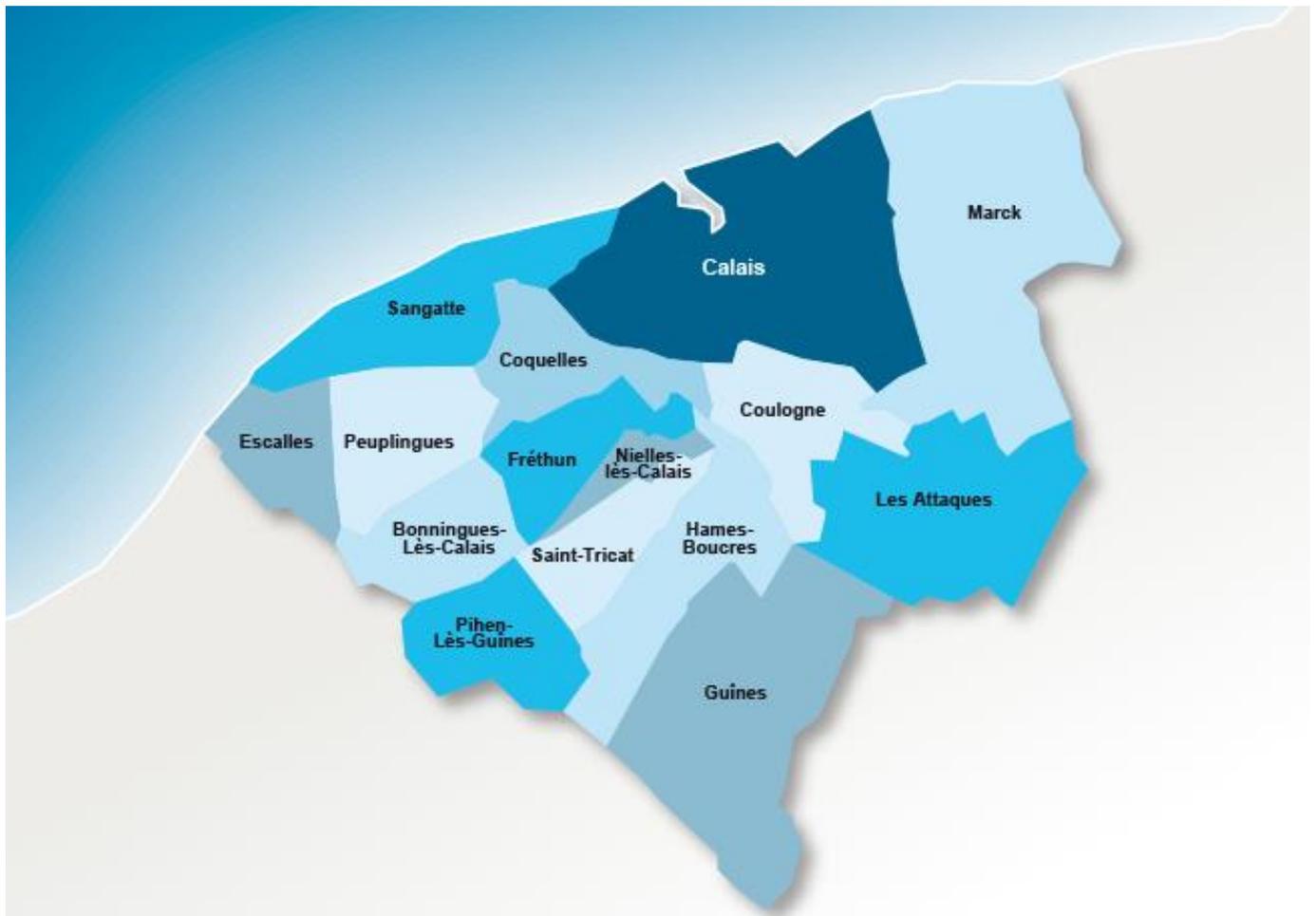
En 1998, le S.I.P.A.C. (Syndicat Intercommunal pour l'Agglomération du Calais) prenait la compétence Transport en Commun. A ce titre, le Syndicat à vocation multiple devenait syndicat à la carte avec l'adhésion de la Ville de Guînes.

Concomitamment à la création de la Communauté d'Agglomération du Calais en 2001, le S.I.P.A.C. a été transformé par arrêté préfectoral en Syndicat Mixte à compétence unique et exclusive. Le S.I.T.A.C., Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calais, ainsi créé est chargé de l'organisation des transports en commun sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et de la commune de Guînes.

1.2. Le ressort territorial

Le S.I.T.A.C. reprend les périmètres de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et de la ville de Guînes.

Soit au 31 décembre 2023, 15 communes (Calais, Marck, Coulogne, Coquelles, Sangatte, Nielles-les-Calais, Fréthun, Les Attaques, Hames-Boucres, Escalles, Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-les-Guînes, Saint-Tricat et Guînes) pour une population totale de 104 373 habitants (chiffres INSEE 2021 – population municipale) et une superficie d'environ 21 000 hectares.



La Compétence

Le SITAC a pour compétence unique l'organisation et le développement des transports urbains de l'agglomération du Calaisis.



Transports en commun

Organisation et amélioration des transports collectifs



Transports scolaires

Organisation des dessertes de transports scolaires sur le ressort territorial



Etude des mobilités

Accompagnement des entreprises et administrations dans leurs plans de déplacements



Accessibilité du réseau

Définition et réalisation de la politique d'accessibilité du réseau : mise aux normes du parc de véhicules et des arrêts de bus

Déplacements alternatifs



Développement de services des modes de déplacement terrestres non motorisés comme les vélos en libre-service

Matériel roulant & Mobilier urbain



Equiper le réseau en mobilier urbain (abris, poteaux, stations de VLS) et renouvellement de la flotte de véhicules

Plan de déplacements urbains



Le SITAC a révisé en 2016 son Plan de Déplacement Urbain

Améliorer les travaux d'aménagement collectif



C'est en ce sens que le SITAC porte le projet Mov'in de mise en œuvre d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre et de réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal

1.4 Les Instances

Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les membres (Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers / Communauté de communes Pays d'Opale en représentation de la commune de Guînes).

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il élit parmi ses membres : le Bureau, le Président et les Vice-Présidents ainsi que les membres autorisés à siéger aux différentes commissions :

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Commission Accessibilité
- Comité des partenaires

Les Commissions se réunissent autant que besoin notamment lorsque leur avis est nécessaire pour permettre au Comité de délibérer.

1.4.1. Le Bureau Syndical

Au 31 décembre 2023, le Bureau du Syndicat est composé du Président, de 6 Vice-présidents et de 10 membres :

Président : Monsieur Philippe MIGNONET

Les Vice-présidents et leur délégation :

Monsieur Michel HAMY, 1^{er} Vice-président délégué aux finances ;
Monsieur Emmanuel AGIUS, 2^{ème} Vice-président délégué aux projets structurants du SITAC ;
Monsieur Jean-Michel DORET, 3^{ème} Vice-président délégué à l'accessibilité ;
Monsieur Guy ALLEMAND, 4^{ème} Vice-président délégué à la communication ;
Monsieur Fabrice MARTIN, 5^{ème} Vice-président délégué aux relations avec les communes et au plan de déplacements urbains ;
Madame Patricia BASSET, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la promotion citoyenne.

Membres du bureau : Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Luc MAROT

1.4.2 Le Comité Syndical

Au 31 décembre 2023 il est composé des 31 membres suivants :

- Pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers : 29 représentants :

Monsieur Emmanuel AGIUS (Calais), Madame Patricia BASSET (Calais), Madame Natacha BOUCHART (Calais), Monsieur Patrice CAMBRAYE (Calais), Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN (Calais), Monsieur Frédéric HENOT (Calais), Monsieur Laurent LENOIR (Calais), Monsieur Jean-Marc LEROY (Calais), Monsieur Philippe MIGNONET (Calais), Madame Maïté MULOT-FRIS COURT (Calais), Madame Claudia ROBERT (Calais), Monsieur Guy BEGUE (Coquelles), Monsieur Michel HAMY (Coquelles), Monsieur Guillaume LOEUILLEUX (Coulogne), Monsieur Yves SANDRAS (Coulogne), Madame Corinne NOËL (Marck), Madame Laurence LOUCHEZ (Marck), Monsieur Fabrice MARTIN (Marck), Monsieur Guy ALLEMAND (Sangatte), Madame Thérèse DUPUY (Sangatte), Monsieur Guy HEDDEBAUX (Fréthun), Madame Adeline DECLERCQ (Hames-Boucres), Monsieur Bernard DELALIN (Nielles-les-Calais), Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE (Les Attaques), Monsieur Marc BOUTROY (Escalles), Monsieur Jacques MERLEN (Bonningues-les-Calais), Monsieur Jean-François LACROIX (Peuplingues), Monsieur Jean-Luc MAROT (Pihen-les-Guînes) et Monsieur Sébastien CASTELLE (Saint-Tricat).

- Pour la Communauté de communes Pays d'Opale représentant la commune de Guînes : 2 représentants :

Madame Anne DECAESTECKER (Guînes), Monsieur Jean-Michel DORET (Guînes)

1.4.3 Les moyens humains et financiers

1.4.3.1 Le personnel

Au 31 décembre 2023 le personnel du Syndicat est composé de :

- deux attachés territoriaux : Alexandra RIVELON, Directrice et Anne-Sophie ROGER, Adjointe.
- un chargé de mission mobilités recruté le 04 septembre 2023 sous le régime contractuel, Anthony CARTON.

1.4.3.2 Les moyens financiers

Les recettes de fonctionnement :

Au 31 décembre 2023, les moyens financiers du Syndicat sont essentiellement constitués des recettes du versement mobilité.

Une majoration de son taux, destinée à financer le projet de Transport en Commun en Site Propre dans lequel s'est engagé le SITAC, a été votée par délibération du 21 avril 2015.

Ainsi fixé à 2% (depuis le 1^{er} juillet 2015), il est basé sur la masse salariale des employeurs publics et privés embauchant au moins 11 salariés.

Le versement mobilité représente une recette de 19 021 616 € pour l'année 2023.

Une contrepartie financière a été versée aux AOM pour compenser la perte de recette liée au relèvement du seuil d'assujettissement au paiement du versement mobilité, qui est passé de plus de

9 salariés à au moins 11 salariés. En 2023 l'indemnisation par l'Etat au bénéfice du SITAC s'est élevée à 92 482 €.

La gratuité totale du réseau urbain a été instaurée à partir du 1^{er} janvier 2020, le SITAC ne perçoit donc plus de recettes liées à l'application d'une tarification.

A compter de cette date, des participations financières de la commune de Guînes et de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers au budget du SITAC ont été mises en place pour compenser cette perte de recettes. Pour l'année 2023 elles ont représenté 863 957 €.

Le SITAC a perçu une contribution exceptionnelle de ses membres statutaires en vue de financer l'opération de versement d'une subvention aux ressortissants du territoire ayant acheté un vélo (mécanique ou électrique) entre le 1^{er} novembre 2023 et le 30 avril 2024. Ainsi la communauté d'agglomération GCTM a abondé le budget pour un montant de 100 000€ et la communauté de communes Pays d'Opale au titre de la commune de Guînes pour 5 639€.

A ces recettes s'ajoutent les subventions de la Région au titre du transfert de la compétence « transport scolaire » et de la participation financière au transport scolaire des lycéens (1 020 256 €).

Les subventions perçues en 2023 pour la réalisation du projet Mov'in (passerelle Mollien et aménagement de ses abords, Pôle d'Echanges Multimodal) sont enregistrées sur le compte 774 « subventions exceptionnelles » pour un montant de 3 039 672 €. Elles seront reversées à la ville de Calais selon les jeux d'écritures comptables déterminés dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage.

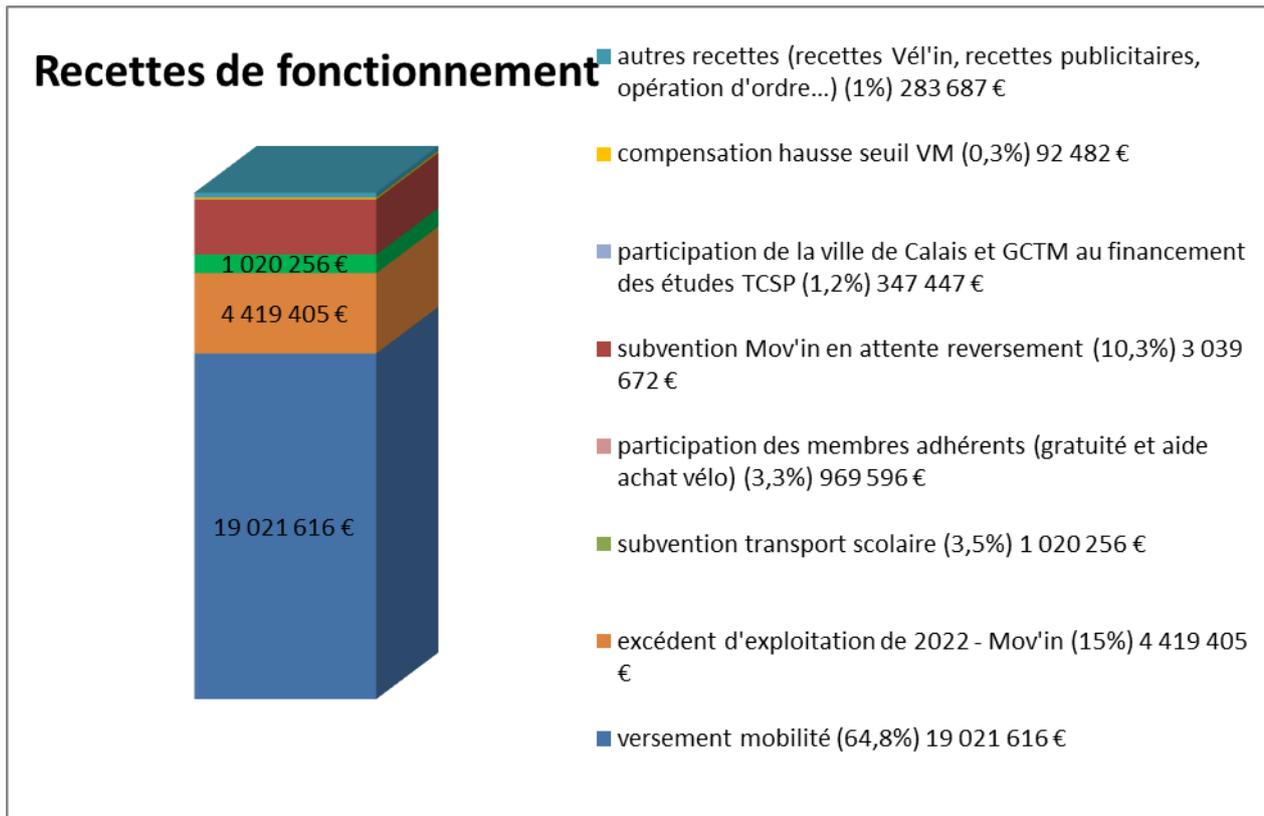
Toujours dans le cadre de l'opération Mov'in, et sur cette même imputation : le solde de la participation de la Ville de Calais au financement des études TCSP a été enregistré pour 345 801 €, ainsi que les participations de Grand Calais Terres et Mers pour 1 646 €.

Le SITAC a par ailleurs pu bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat en raison de la hausse des coûts de l'énergie à hauteur de 146 437€.

Une subvention de l'Etat d'un montant de 26 838€ a été octroyée dans le cadre du Fonds Vert au titre de l'étude d'opportunité relative au développement du covoiturage.

Quant aux autres recettes de l'année 2023 (recettes Vél'in, recettes de publicité, produits exceptionnels, opérations d'ordre, ...), elles représentent une somme de 283 687 €.

L'excédent d'exploitation reporté de l'année 2022, dégagé grâce à la majoration du VM, permet de constituer une réserve financière en vue du financement du projet Mov'in. Il représente un montant de 4 419 405 €.



Les dépenses de fonctionnement 2023 :

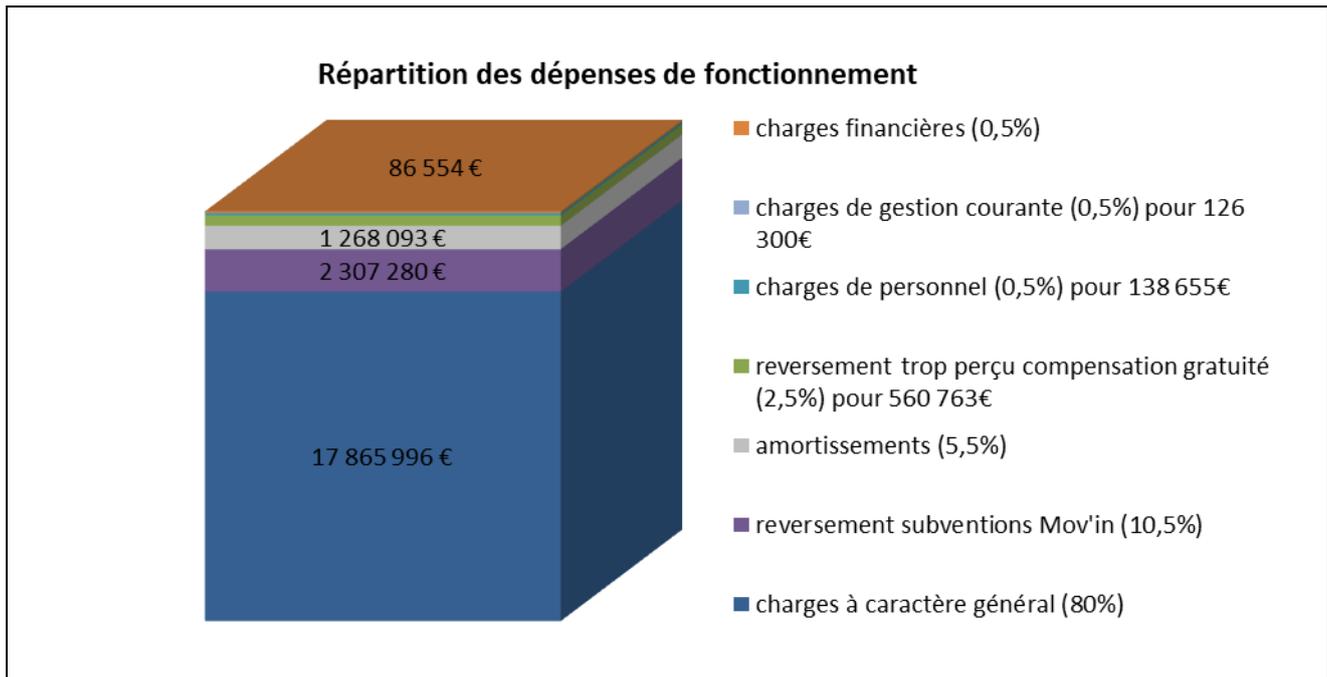
La principale dépense de fonctionnement concerne le poste *charges à caractère général* qui reprend les charges d'exploitation du délégataire de service (17 595 960€), le crédit-bail pour l'achat de 4 bus à haut niveau de service (172 550€), la location immobilière (agence commerciale Vivabus et bureaux du SITAC), les cotisations, les annonces et insertions...

Viennent ensuite les opérations d'ordre liées aux amortissements (1 268 093€) et autres charges (dont les indemnités des élus pour 68 992€), les charges financières liées aux intérêts d'emprunt (86 554€) et enfin les charges de personnels et frais assimilés (138 655€).

Les subventions extérieures perçues par le SITAC dans le cadre du projet Mov'in sont reversées à la ville de Calais en tant que « subvention exceptionnelle d'équipement », conformément aux jeux d'écriture du compte de tiers prévus par la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la conduite du projet et ses annexes. Le montant reversé sur l'exercice 2023 est de 2 307 280€.

Le SITAC a reversé à ses deux membres statutaires le trop perçu lié au versement de la recette compensatoire à la gratuité du réseau pour les années 2020 à 2022, il représente un montant de 560 763€.

Le SITAC a versé les subventions aux particuliers dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo qui a commencé le 1^{er} novembre 2023, cette dépense impactera aussi l'exercice 2024 car le dispositif court jusqu'au 30 avril 2024. Ainsi 44 560€ ont été versés en 2023.



L'investissement 2023:

Les dépenses d'investissements sont composées :

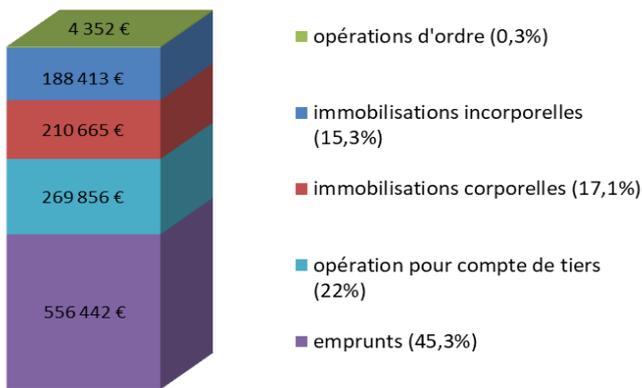
- des dépenses d'immobilisations incorporelles (frais d'études). Sur l'année 2023 il s'agit essentiellement du solde du financement des études liées à la mise en œuvre du projet Mov'in (frais de maîtrise d'œuvre du projet) ; des coûts d'intégration et d'abonnement sur une plateforme d'enquêtes de mobilité en ligne (44 242€) ; ainsi que de la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative au développement du covoiturage (33 547€) ;
- des immobilisations corporelles, qui correspondent en 2023 à la mise en accessibilité de quais bus (40 774€), aux travaux de génie civil pour l'installation de nouvelles stations Vél'in (9 433€) ; ainsi qu'aux investissements prévus dans le programme prévisionnel du délégataire du réseau (matériels d'équipement pour l'atelier, acquisition de poteaux, installation de la climatisation dans 8 véhicules et installation d'équipement réseaux : caméra, cellules de comptage, système d'avance retard et boîtiers d'écoconduite)...

Les dépenses liées aux travaux d'aménagement des abords de la passerelle cyclo-piétonne Mollien ainsi que ceux du pôle d'échanges multimodal en gare de Calais-ville sont acquittés sur des comptes de tiers, ces aménagements devant intégrer le patrimoine de la ville de Calais à terme.

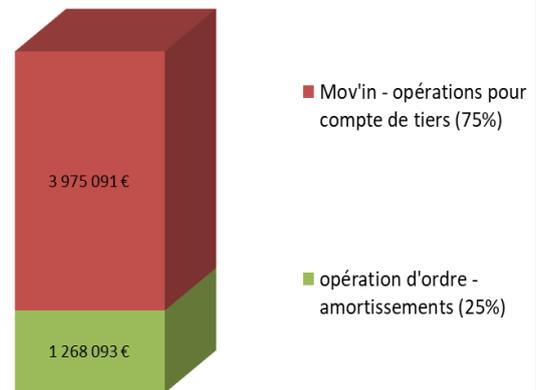
En 2023 des prestations ont été acquittées dans le cadre du lot 3 (aménagements paysagers) du marché d'aménagement des abords de la passerelle ; et le règlement du solde des lots 1 (VRD) et 2 (réseaux secs) du marché de travaux du Pôle d'Echanges Multimodal a été effectué.

Viennent ensuite le remboursement du capital de la dette (556 442€) et les opérations d'ordre (4 352€).

Répartition des dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Financement du projet Mov'in :

Le projet Mov'in a bénéficié de l'octroi de plusieurs subventions ; d'une part au titre de la construction de la passerelle cyclo-piétonne Mollien et l'aménagement de ses abords, et d'autre part pour la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal.

L'Etat a participé au financement de la passerelle à hauteur de 375 000€, ainsi que la Région Hauts-de-France pour un montant de 376 300€; les soldes de ces subventions ont été encaissés par le SITAC au 31 décembre 2022.

La Région contribue également au financement du Pôle d'Echanges Multimodal et des études préliminaires à la mise en œuvre d'une ligne TCSP, à hauteur de 4 130 200 € ; la totalité de la subvention a été versée au 31 décembre 2023.

Les deux volets du projet étaient également éligibles aux fonds FEDER de l'Union Européenne.

En décembre 2021, nous avons sollicité le versement en un acompte unique de la subvention liée à la passerelle cyclo-piétonne Mollien, celle-ci été versée sur en mars 2023 pour un montant de 1 778 515€.

Le versement de la participation liée au Pôle d'Echanges Multimodal, a fait l'objet d'une demande d'acompte unique le 07 juin 2023 pour un montant de 1 506 212€.

2^{ème} partie :

Le rapport annuel 2023

2.1. L'activité du syndicat

Réalisation de travaux

❖ En décembre 2020, le SITAC a conclu un accord-cadre avec l'entreprise HEMBERT TP pour 4 ans, lui confiant la réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau.

Ainsi en juin et août 2023 les arrêts de bus « La Française - ligne n°3 » et « Mairie de Saint-Tricat » ont été mis aux normes d'accessibilité par la création d'un quai.

❖ En juin 2022 un accord-cadre portant sur les travaux de génie civil pour l'implantation de nouvelles stations Vél'in sur le ressort territorial du SITAC a été notifié à l'entreprise HEMBERT TP. En septembre 2023, deux stations ont été installées sur Saint-Tricat : « Mairie » et « Rue du Marais ». En novembre 2023, la station « Mairie » a été implantée sur la commune de Marck.

Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative au développement du covoiturage

En octobre 2022 une enquête mobilité avait été réalisée sur le réseau afin d'évaluer quelle en était la perception faite par les usagers suite aux changements d'envergure apportés lors des dernières années (passage à la gratuité en 2020 et déménagement de la gare routière avec une restructuration des lignes en 2022).

Les conclusions de cette enquête ont fait apparaître une part non négligeable de travailleurs postés qui ont fait remonter l'impossibilité pour eux d'effectuer leurs trajets domicile-travail via les transports en commun, l'amplitude horaire du réseau ne le permettant pas.

Pour cette raison le SITAC a initié une réflexion sur le développement du covoiturage. Une étude d'opportunité et de faisabilité a été menée lors du second semestre 2023 par le cabinet PWC.

L'étude portait sur l'examen du potentiel de développement de ce service au regard des déplacements effectués sur le territoire, sur les caractéristiques des différents outils permettant l'organisation du covoiturage et sur l'aménagement d'aires de covoiturage.

Elle a bénéficié d'un subventionnement de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert à hauteur de 80%.

Le comité de pilotage s'est réuni trois fois entre juin et novembre, et par délibération du 18 décembre 2023 le comité syndical a approuvé le Schéma Directeur des Aires de Covoiturage sur le territoire. Il a également décidé la création d'une communauté SITAC sur l'outil régional Pass Pass Covoiturage.



Mise en place de l'outil « Check'in ta mobilité »



L'opération nommée « Check'in ta mobilité » a été lancée lors de la semaine de la rentrée du transport public du 16 au 22 septembre 2023.

Disponible sur le site internet du SITAC, cette plateforme de mobilité participative permet à chacun de s'exprimer sur ses habitudes de déplacements, ses attentes en matière de mobilité ou encore les difficultés rencontrées lors de ses trajets quel que soit le mode utilisé : transport en commun, voiture, vélo, marche à pieds...

En fin de diagnostic, un espace personnel est créé et des identifiants de connexion sont envoyés par e-mail à l'utilisateur de la plateforme lui permettant de retrouver le bilan de ses déplacements à travers sa fiche voyageur. Celle-ci reprend un résumé des moyens de transport déjà disponibles sur son trajet avec des indicateurs de comparaison (émission de CO₂, temps de trajet, coût...).

Les résultats de ces enquêtes permettront au SITAC de disposer d'une base de données actualisée des déplacements effectués sur le territoire avec une répartition par mode de transport, par profil d'usagers, par motif de déplacements...

Ce nouvel outil servira également à mieux comprendre les freins à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et à adapter en conséquence la desserte du réseau de bus et le maillage des stations vélos.

Lors de la semaine de la rentrée publique, deux ambassadeurs étaient présents sur le Pôle d'Echanges Multimodal et ont embarqué à bord des véhicules du réseau pour inviter les usagers à réaliser un ou plusieurs diagnostics de leurs déplacements, selon la ou les thématiques qui les intéressent : travail, loisirs, administratif/santé ou études.

« Check'in ta mobilité » est aussi un outil pour les entreprises du territoire.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le SITAC accompagne les entreprises du territoire à repenser leur mobilité pour tendre vers des pratiques plus durable.

Il leur est proposé de mettre en place une opération personnalisée afin d'interroger leurs propres employés sur leurs habitudes de déplacement pour se rendre au travail.

Les données récoltées permettent à l'entreprise de mettre en place des actions en interne adaptées aux besoins exprimés à travers l'enquête ou encore de servir de base à la rédaction d'un Plan de Mobilité Employeur.

Pour le SITAC, les données permettent d'adapter son offre de service aux besoins exprimés et sur des secteurs géographiques ciblés (déploiement de nouvelles stations Vél'in, desserte du réseau de transport en commun, développement du covoiturage...).

L'entreprise qui souhaite utiliser cet outil est accompagnée tout au long de l'opération par un agent du SITAC (de la définition d'une stratégie de mise en œuvre à la restitution des données et la définition des actions à mettre en place, en passant par l'animation d'ateliers).

Enfin, l'entreprise dispose également d'un accès à son propre tableau de bord, d'affiches et d'un QR code personnalisé pour la promotion de l'opération au sein de ses locaux.

L'objectif est de travailler en priorité avec les entreprises du territoire qui ont déjà manifesté un intérêt pour la mobilité de leurs salariés mais également avec les plus grands employeurs du territoire afin de massifier les données récoltées.

Au cours du dernier trimestre 2023, nous avons notamment travaillé avec GRAFTECH, le Port de Calais, SINEQUAE et le Centre Hospitalier de Calais.

Réunion de la commission accessibilité du SITAC

La commission accessibilité s'est réunie le 15 mars 2023 afin que soit présenté le projet de révision n°2 du Schéma Directeur d'Accessibilité. Ce document a été initialement approuvé en 2015 et révisé une première fois en 2017 lors de l'arrivée de nouvelles communes au sein du ressort territorial.

Il s'agissait de prendre en compte la restructuration du réseau intervenue en mars 2022 lors du déménagement de la gare routière aux abords de la gare SNCF de Calais-ville, ainsi que d'intégrer les arrêts prioritaires des communes qui ont rejoint le SITAC en 2020 (Pihen-les-Guînes, Peuplingues, Saint-Tricat et Bonningues-les-Calais).

D'autre part le délégataire de service a pu présenter une nouvelle identification des arrêts accessibles du réseau via les différents moyens d'information et la signalétique (pictogramme apposé sur les différents supports utilisés par le réseau).

Un service d'accompagnement au transport a par ailleurs été présenté aux membres de la commission. Il consiste en une présentation théorique et pratique du fonctionnement du réseau offerte aux usagers qui souhaiteraient d'abord bénéficier d'une assistance dans la préparation de leurs trajets avant de les effectuer en toute autonomie.

Opérations partenariales :

- Comme lors des dernières éditions, l'opération « **éTER en Hauts de France** » mise en place par le Conseil Régional, s'est déroulée sans conventionnement particulier avec les autorités organisatrices de la mobilité. Les dispositifs Mer, Nature et Villes ont été imbriqués au sein d'une seule opération tarifaire estivale à 1 euro le trajet qui a eu lieu dans toute la région du 07 juillet au 27 août, sans recourir à des trains spéciaux. 5 000 billets par jour ont été proposés à la vente, soit 260 000 billets prévus pour tout l'été.



- Le traditionnel Rallye Bus s'est déroulé le jeudi 22 juin 2023. A destination des CM2 il consiste en un jeu de piste dans les rues de Calais, permettant de découvrir le transport urbain et le bon comportement à adopter dans les transports en commun. Il vient clôturer les opérations de la campagne de sensibilisation « On y va en bus » qui est menée tout au long de l'année auprès des élèves, via des visites du dépôt de bus et la présentation du réseau et des différents métiers nécessaires à son fonctionnement.

Participation du SITAC aux instances nationales et régionales :

GART – Groupement des Autorités Responsables de Transport



Fédérant 219 collectivités territoriales dont 197 Autorités Organisatrices de la Mobilité locales, le Groupement des Autorités Responsables de Transport est une plate-forme d'échanges et de réflexion au service des élus en charge des transports, mais aussi leur porte parole vis à vis des autorités nationales et européennes. L'association est reconnue par les collectivités et par l'Etat, comme l'expert incontournable du transport public et de la mobilité durable en France.

Le GART a mis en place des commissions et des groupes de travail thématiques afin d'apporter des réponses collectives aux questions des autorités organisatrices membres.

Le SITAC a notamment participé au groupe de travail « versement mobilité ».

Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités



Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports du Nord Pas-de-Calais, renommé Hauts-de-France Mobilités depuis la création de la nouvelle Région Hauts-de-France, est un lieu de coopération et d'échange créé le 17 décembre 2009 par arrêté préfectoral auquel adhèrent le SITAC et 16 autres Autorités Organisatrices de la Mobilité présentes sur le territoire de la Région.

L'objectif de Hauts-de-France Mobilités est de développer et faciliter l'utilisation des transports en commun à l'échelle régionale dans une démarche de développement durable à travers une coopération des adhérents dans les services qu'ils organisent, la mise en place d'un système multimodal d'informations à l'intention des usagers et par la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

La Centrale de mobilité Pass Pass gérée par le SMIRT est opérationnelle depuis le lundi 13 mars 2017.

Cet outil commun aux 17 Autorités Organisatrices de la Mobilité du Nord et du Pas de Calais s'appuie sur une large gamme de services et fonctionnalités permettant l'accompagnement du citoyen sur l'ensemble de sa chaîne de déplacement (recherche d'itinéraire, tarifs, horaires...).

En plus de préparer leur voyage grâce au calculateur d'itinéraires, les usagers peuvent trouver toutes les informations utiles et les liens vers les sites internet des différents réseaux depuis le site www.passpass.fr.

2.2. Les décisions du Comité Syndical

Le Comité Syndical s'est réuni six fois en 2023 pour examiner les projets de délibérations proposés par le Bureau.

Comité syndical du 09 février 2023 :

ADMINISTRATION

A1 : Contrat de fourniture d'énergie pour les bureaux du SITAC – Signature

A2 : Transcité – Adhésion

FINANCES

F1 : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Comité syndical du 23 mars 2023 :

ADMINISTRATION

A1 : Hauts-de-France Mobilités – Modification statutaire

A2 : Schéma Directeur d'Accessibilité – Révision 2

A3 : Vélos en libre-service – Convention de mise à disposition de cartes d'abonnement Vél'in pour les déplacements professionnels

A4 : Election d'un membre du bureau syndical du SITAC

FINANCES

F1 : Compte de gestion 2022

F2 : Compte administratif 2022

✓ Approbation

✓ Affectation des résultats

F3 : Budget Primitif 2023

F4 : ADATEEP – Subvention 2023

Comité syndical du 27 juin 2023 :

ADMINISTRATION

A1 : Délégation de Service Public - rapport d'activités 2022 du délégataire

A2 : Financement du transport scolaire des lycéens – convention avec le Conseil Régional

A3 : Desserte de la commune d'Escalles – mise en place d'un TAD en septembre 2023

FINANCES

F1 : Caisse d'Œuvres Sociales – subvention 2023

F2 : Pôle d'Echanges Multimodal – convention financière pour l'entretien des abris voyageurs

F3 : Fonds vert – étude stratégique pré-opérationnelle au développement du covoiturage – demande de subventions

PERSONNEL

P1 - Chargé de mission mobilités – recrutement d'un contractuel

DIVERS

D1 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Calais – avis

Comité syndical du 20 septembre 2023 :

FINANCES

F1 : Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo

Comité syndical du 13 octobre 2023 :

ADMINISTRATION

- A1 : Comité syndical – délégations au Président
- A2 : Hauts-de-France Mobilités – modification statutaire
- A3 : Election d'un membre du bureau syndical

FINANCES

- F1 : Location de vélos en libre-service – tarification
- F2 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres au titre de la gratuité – régularisation au titre des années 2020 à 2022
- F3 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – Montant des contributions au titre de l'année 2024
- F4 : Budget 2023 - Décision Modificative n° 1
- F5 : Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo – Modification des modalités de dépôt des dossiers

PERSONNEL

- P1 : Chèques déjeuner – Signature de la convention de services

DIVERS

- D1 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Calais – avis
- D2 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Marck – avis

Comité syndical du 18 décembre 2023 :

ADMINISTRATION

- A1 : Attributions du Comité Syndical – Délégations au Président – Compte rendu
- A2 : Covoiturage – Développement d'une stratégie opérationnelle
- A3 : Covoiturage – Mise en place d'une commission
- A4 : Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégation de Service Public– élection d'un membre titulaire et d'un suppléant

FINANCES

- F1 : STCE – Projet de budget 2024
- F2 : Patrimoine – sortie de véhicules
- F3 : Amortissements – intégration de frais d'études
- F4 : Budget 2024 - Mandatement des dépenses d'investissement – Autorisation du Comité Syndical
- F5 : Remboursement des frais de mission
- F6 : Budget 2023 – Décision modificative n°2
- F7 : Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo – Modification du règlement

ETUDES ACQUISITIONS ET TRAVAUX

- EAT1 : Acquisition d'un bus à impériale – Signature du marché

2.3. Le réseau du SITAC en chiffres

Depuis le passage à la gratuité en janvier 2020, l'année 2023 représente la seconde année complète d'exploitation du réseau sous ses nouvelles caractéristiques ; les années précédentes ayant été impactées par les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Après une forte augmentation des voyages entre 2021 et 2022 (+24%), le bilan annuel montre que la hausse de la fréquentation du réseau se poursuit (+ 4.8% par rapport à 2022) alors même que l'offre de transport n'a pas été modifiée.

Données 2023 (source : rapport d'activités 2023 du délégataire)

Population SITAC : 104 373 habitants (chiffre INSEE 2021 – population municipale)

Total charges d'exploitation : 16 829 448 €

Réseau de bus :

Charges d'exploitation : 15 937 043 €

Nombre de kilomètres total effectués (y compris balad'in, transport à la demande, circuits scolaires spécifiques et kilomètres haut-le-pied) : 3 229 687 kms

Nombre de voyages effectués : 6 818 163

VLS (vélos en libre service)

Charges d'exploitation : 678 528 €

Recettes tarifaires VLS : 12 006 €

Majest'in (navette fluviale)

Charges d'exploitation : 213 876 €

Répartition de l'effectif du réseau en pourcentages :

Conduite : 72.1% ; Exploitation : 7.3% ; Maintenance : 8.5% ; Direction/Administration : 6.1% ;

Vélos : 3.6% ; Contrats pro : 2.4%

Répartition de l'effectif du réseau en valeur :

Conduite : 119 ; Exploitation : 12 ; Maintenance : 14 ; Direction/Administration : 10 ; Vélos : 6 ;

Contrats pro : 4

Réseau de bus - ratios 2023

Kms/habitant : $3\,229\,687 / 104\,373 = 30.94$ kms (30.60 kms en 2022)

Dépenses d'exploitation par habitant : $16\,829\,448 / 104\,373 = 161.24$ € (154.16 € en 2022)

Nombre de voyages par an /habitant : $6\,818\,163 / 104\,373 = 65$ voyages (62 en 2022)

Dépenses d'exploitation / km : $16\,829\,448 / 3\,229\,687 = 5.21$ € (5.04 € en 2022)

Voyages/ km : $6\,818\,163 / 3\,229\,687 = 2.11$ (2.03 en 2022)

Les recettes

A compter du 1^{er} janvier 2020 le SITAC ne perçoit plus de recettes tarifaires.

Pour rappel, en 2019 ces dernières s'élevaient à 1 913 990 €.

Un système de recette compensatoire à la mise en place de la gratuité a été instauré.

Les membres du syndicat, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers et la communauté de communes Pays d'Opale en représentation de la commune de Guînes, s'acquittent de cette recette qui s'est élevée pour l'année 2023 à 863 957 €HT.

Comme prévu lors de l'instauration de la recette compensatoire, un bilan a été effectué faisant suite au vote des comptes administratifs annuels du SITAC. Ainsi les montants suivants ont été restitués sur l'exercice 2023 au titre des années 2020 à 2022 :

- Pour GCTM : 551 792 €HT (606 972 €TTC)
- Pour la commune de Guînes : 4 025 €HT (4 428 €TTC)
- Pour la CCPO : 4 946 €HT (5 441 €TTC)

Répartition de la fréquentation par structure de lignes

LIGNES	Voyages 2023	Répartition des voyages par ligne
Ligne principale : Ligne 1	2 039 245	29.9 %
Lignes secondaires : Lignes 2 / 3 / 4	3 317 754	48.7 %
Lignes circulaires : Lignes 6 et 7	663 849	9.7 %
Lignes complémentaires : Lignes 5 / 8 / 10 / 13	553 452	8.1 %
Transport à la demande : Lignes 11 / 12	201	-
Navettes Balad'in et Majest'in	243 662	3.6 %
TOTAL	6 818 163	

Près de 20% des voyages 2023 ont été enregistrés sur la ligne n°4, préfigurée pour être la ligne TCSP, qui connaît un succès croissant avec 240 000 voyages de plus qu'en 2022 (+ 21.4%).

Répartition des kilomètres par structure de lignes

LIGNES	Kms 2023	Répartition des voyages par ligne
Ligne principale : Ligne 1	592 779	18.4 %
Lignes secondaires : Lignes 2 / 3 / 4	1 107 944	34.3 %
Lignes circulaires : Lignes 6 et 7	491 247	15.2 %
Lignes complémentaires : Lignes 5 / 8 / 10 / 13	558 677	17.3 %
Transport à la demande : Lignes 11 / 12	61 705	1.9 %
Navette Balad'in	157 471	4.9 %
Divers (scolaires, haut le pied,...)	259 864	8 %
TOTAL	3 229 687	